Commune de
VANNES-SUR-COSSON

# Compte-Rendu du Conseil Municipal
# Séance du 07 octobre 2024 à 21H00

L'an deux mil-vingt-quatre, le sept octobre à vingt et une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 08 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 05

**Présents** :
Mesdames : Odile GILLET, Annick GIRARD et Sandra BELMONTE
Messieurs : Eric HAUER, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET, Stéphane VEDRINES, et Sébastien CHAVENEAU

**Pouvoir** : Bertrand GAUBICHER donne pouvoir à Sébastien CHAVENEAU.

**Absents** : Diane ROGER, Olivier HURIER, Romain MITTEAU et Xavier LECOMTE

Sandra BELMONTE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 21h00.

## 1 – Approbation Procès-verbal n° 07-2024

Aucune remarque n'est apportée au PV pour l'assemblée délibérante.
Après délibération le procès-verbal n° 07-2024 est approuvé à l'unanimité.

## 2 – Délibération Subvention annuelle C.C.A.S

Depuis 2022, malgré une inscription budgétaire, la trésorerie demande à la commune de délibérer pour définir la subvention du CCAS.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est prévu un montant annuel de 3000 €. Il propose de délibérer pour ce montant qui est prévu au budget de la commune.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

**Après délibération, la subvention annuelle au CCAS est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 3 – Délibérations Subventions Associations

Cette année, comme l'année dernière le Maire souhaite aider les associations du village en leur attribuant une aide financière. Cette subvention est attribuée aux Associations qui en ont fait la demande.
Également, les associations qui participent à promouvoir la culture et l'histoire de la Sologne.
Il propose de répartir les subventions de la façon suivante :

- Club de Tennis : 150,00 €
- L'Age d'Or : 150,00 €
- FNACA : 150,00 €
- Chorale Croq' Notes : 150,00 €
- Comité des fêtes : 150,00 €
- Nature et cultures partagées : 150,00 €
- UCPS : 50,00 €
- GRAHS : 50,00 €

Ce qui fait un total de 1 000,00 €.

Monsieur CHAVENEAU demande ce que signifie GRAHS.
Le Maire répond que c'est un Groupe de Recherches Archéologiques et Historique de Sologne.
Le Maire précise qu'à ce jour que trois demandes ont été déposées pour le moment :
Madame BELMONTE demande qui a déposé les demandes.
Le Maire répond le Comité des fêtes, Nature et cultures partagées et la FNACA.
Monsieur VEDRINES, Madame GIRARD et Madame BELMONTE demandent à mettre une date buttoir pour les demandes de subventions.
Monsieur BEAUDIN précise qu'il va déposer une demande de subventions et demande d'imprimer les formulaires.
Madame BELMONTE demande à envoyer un mail aux associations avec une date limite pour le dépôt de dossier et de joindre le dossier à compléter.
Madame GIRARD et Monsieur VEDRINES pensaient que les demandes de subventions étaient pour l'année 2025.
Le Maire répond que les subventions sont pour l'année 2024.
Le Maire propose de délibérer pour répartition.

**Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 4 – Délibérations demande fonds de concours pour la fibre optique

La convention avec le département concernant l'enfouissement de la fibre optique prévoit un coût total de 34 525,00 €. Pour 2024 le montant à charge de la Commune de Vannes sur Cosson est de 17 262,50 €.

Afin de pouvoir obtenir un fonds de concours de la Communauté de Commune nous devons délibérer pour que l'on puisse demander le fonds de concours. Il est demandé 8 631.25 € = 17 262.50/2.

Une seconde demande sera faite pour l'année 2025 pour un montant équivalent.

Le Maire précise que la Communauté de Commune souhaite une nouvelle délibération.

**Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal**

## 5 – Décision modificative n°2 Budget Eau et Assainissement

Le remboursement à l'agence de l'eau de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau prévu au budget n'a pas été approvisionné au chapitre 14.

### Budget de l'Eau et de l'Assainissement de Vannes-sur-Cosson

| **Fonctionnement** | | **Disponible :** | | **Dépenses :** | | **Recettes :** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chapitre : | Compte : | Avant : | Après : | Augmenté : | Diminué : | Augmenté : | Diminué : |
| 011 | 6378 | 34 184.34 € | 32 828.34 € | | 1 356.00 € | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| 014 | 701259 | -1 356.00 € | 0.00 € | 1 356.00 € | 0.00 € | | |
| | | | | | | | |
| **Totaux :** | | 32 828.34 € | 32 828.34 € | 1 356.00 € | 1 356.00 € | | |

6378 : Autres Impôts Taxes …
701259 : Reversement redevance réseaux assainissement

**Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal**

## 6 – DM N°2 Budget Principale chapitre12 :

Après vérification, le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire de faire une Décision Modificative.

## 7 – Situation financière

Monsieur CHAVENEAU demande d'effectuer le paiement au SIRIS.

Monsieur le Maire informe que le mandat sera envoyé cette semaine.

## 8 – RH

Monsieur le Maire demande à faire un point de situation sur les Ressources Humaines notamment le service technique.

Monsieur BEAUDIN demande à ne pas citer de nom.

Le Maire explique la situation actuelle :

Un agent technique est en arrêt de maladie depuis plusieurs mois, il n'y a plus d'agents pour l'entretien de la commune et cela se ressent.

Une augmentation du temps de travail pour faire les ordures ménagères, tailler les haies et autres a été proposé à la personne qui fait la garderie le matin.

Madame GIRARD est surprise de ne pas avoir été informée.

Le Maire informe que cela a été fait depuis le matin même.

## 9 – Informations

Le maire informe les prochaines dates des évènements :

- Vœux du Maire prévu le 12 janvier 2025 à 11h00 à la salle des Fêtes
- 11 novembre 2024 à 11h00 avec une petite surprise autour du monument

Le Maire précise qu'il faut préparer le calendrier des fêtes 2025, une convocation sera envoyée aux associations.

Les dates des prochains conseils Municipaux sont : 04/11/2024 – 02/12/2024

## 10 – Questions diverses

a) Madame GIRARD demande où en est le dossier Groupama concernant le poteau incendie

Le maire informe que nous sommes en attente du devis pour le poteau incendie et informe que le poteau du panneau miroir est commandé.

Monsieur BEAUDIN ajoute que la difficulté sera pour planter le panneau.

Monsieur VEDRINES demande de faire intervenir l'artisan maçon de Vannes-sur-Cosson et de lui demander un devis et précise que la Commune sera remboursée par l'assurance.

b) Madame GIRARD demande à nouveau si on ne peut pas refaire les panneaux pour les déjections canines, les anciens sont abimés et on ne voit presque plus rien.

Des affiches seront rééditées ainsi que les arrêtés concernant les déjections canines.

c) Madame BELMONTE demande si on peut faire un point sur l'ENS.

Le Maire informe qu'un article sympathique est paru dans le journal et ajoute que tout s'est bien passé et qu'il reste encore des choses à faire.

d) Monsieur VEDRINES informe que l'entreprise FLOQUET a fait un devis pour le nettoyage de la rivière sans nom et ajoute qu'il pourra avec son bras télescopique couper les branches.

e) Monsieur VEDRINES informe qu'il a effectué la formation vidéosurveillance avec Monsieur le Maire.

f) Monsieur BEAUDIN demande d'abattre deux ou trois arbres autour de la mare au Bois Boulette car il n'y a plus de lumière qui arrive sur ce plan d'eau.

g) Madame GILLET informe que le lavoir est abîmé et demande de faire un devis.

h) Monsieur Le Maire informe que les devis pour la défense incendie ont été reçues et travaux ne seront pas réalisables en 2024, possibilité à revoir en 2025.

La séance du Conseil Municipal est close à 22h15

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 04 novembre 2024**